
Comité Local
D'Information et de Suivi

RÉUNION
DU 11 juin 2012



SOMMAIRE

Liste des présents et représentés	Pages 3 et 4
Rapport moral.....	Pages 5 à 8
Rapport de gestion 2011.....	Pages 8 à 11
Rapport du Commissaire aux comptes.....	Pages 12 à 14
Programme d'activités 2012.....	Pages 15 à 16
Questions/réponses.....	Pages 16 à 35

Membres du Clis présents ou représentés :

Assemblée générale du 11 juin 2012

Membres de droit

Mme Colette DESPREZ, Préfet de la Meuse, excusée
Mme Marie LECUIT-PROUST, DREAL Champagne-Ardenne, excusée

Parlementaires

M. Bertrand PANCHER, Député de la Meuse, représenté

Conseillers Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne

M. Jean-Louis CANOVA, Conseiller Général de la Meuse et Président du Clis
M. Roland CORRIER, Conseiller Général de la Meuse, représenté
M. Christian NAMY, Président du Conseil Général de La Meuse, représenté
M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller Général de la Haute-Marne, et trésorier suppléant du Clis
M. Elisabeth ROBERT DEHAULT, Conseillère Générale de la Haute-Marne, représentée
M. Daniel RUHLAND, Conseiller Général de la Meuse, représenté

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Paul ADNET, Maire d Horville en Ornois
M. Jean-Claude ANDRÉ, Maire de Demange aux Eaux
M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté
M. Laurent AUBRY, Saint Joire
M. Robert FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt et Vice-président du Clis
M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré
M. Joël HERMENT, Morley
M. Maurice LABAT, Baudignécourt
M. Nicolas LANGLOIS, Maire de Saint-Amand sur Ornain, représenté
M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx
M. Xavier LEVET, Maire de Mandres en Barrois
M. Mickaël MARECHAL, Menil sur Saulx
M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château
M. Claude MOUTAUX, Maire de Montiers sur Saulx
M. Jean-Pierre REMMELE, Maire de Bonnet
Mme Anne-Marie RENARD, Maire de Biencourt sur Orge, représentée
Mme Françoise ROSTAN PAQUET, Maire de Fouchères aux Bois, représentée
M. Denis STOLF, Maire de Tréveray
M. Hervé VAN DE WALLE, le Bouchon sur Saulx

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

M. Albert BARDY, Osne le Val
M. Jacky BOUSSEL, Maire d'Echenay, représenté
M. Claude DELERUE, Effincourt
M. Arnaud FOUCAULT, Montreuil sur Thonnance
M. Henri FRANÇOIS, Maire de Saudron
M. René PETITJEAN, Cirfontaines en Ornois

Mme Claire PEUREUX, Paroy sur Saulx
Mme Marianne ROBERT, Germay

Représentant de l'Ordre des Médecins

M. Francis LORCIN

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse
M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne

Représentants les personnalités qualifiées

M. Marc DESCHAMPS, géologue

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et archéologie, excusé
M. Jean-Marc FLEURY, EODRA
M. Dominique LAURENT, EODRA, représenté
M. Jean-François TAMBOLONI, CEDRA 52

Représentants des syndicats agricoles

M. Jean-François VARNIER, FDSEA Meuse

Représentants des syndicats salariés et professionnels

M. Didier BERTRAND, CFDT
M. Jean COUDRY, CFE CGC
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC
M. Charles VARIN, FO

Voix consultatives

M. Jean-Paul BAILLET, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, représenté
M. Jean-Michel FERAT, ASN Autorité de Sûreté Nucléaire

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Merci à tous de vous être déplacés.

Je remercie M. Bertrand OLLIVIER de nous accueillir dans cette belle salle à Joinville. Je crois qu'on va, sans tarder, démarrer.

L'ordre du jour aujourd'hui est une assemblée générale statutaire où je me dois de vous faire le rapport moral de cette année écoulée. Ensuite, M. OLLIVIER, qui est trésorier adjoint, nous fera le compte rendu puisque M. ALLEMEERSCH n'est pas là ce soir.

L'année 2011 a été marquée notamment par la remise du rapport de l'IEER sur l'évaluation des recherches de l'ANDRA ayant menées à la proposition de ZIRA, avec différentes initiatives visant à communiquer le plus largement possible sur le rapport ; et par la poursuite des réunions publiques dans les communes de la zone de proximité, permettant de présenter le CLIS, d'échanger avec le public et de faire remonter les observations, questions, préoccupations ou inquiétudes relatives au projet de stockage.

Le CLIS, une délégation de deux à quatre membres, a été invité à se rendre à Abainville, Couvertpuis, Osne le Val, Le Bouchon Sur Saulx, au Rotary de Bar-Le-Duc, et devant l'association des maires de Meurthe-et-Moselle. Toutes les questions posées, lors de ces réunions, et les réponses sont mises régulièrement en ligne sur le site internet.

Pour les initiatives liées à la remise du rapport de l'IEER, le CLIS a organisé, en présence de M. MAKHIJANI, un voyage de presse le 18 octobre à Bure avec les journalistes du *Figaro*, *Ouest France*, *L'Est Républicain*, *La Voix de la Haute-Marne* et *L'Abeille*. Des rencontres ont eu lieu avec les membres de la Commission Nationale d'Évaluation le 19 octobre et des membres du Haut Comité pour la transparence et l'information le 21 octobre.

En ce qui concerne les activités statutaires, il y a eu trois assemblées générales :

- à Saint-Dizier le 14 février pour la présentation du rapport de l'IEER ;
- à Ligny-en-Barrois le 18 avril pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion et de l'avis sur la poursuite des activités du laboratoire ;

- à Joinville le 5 juillet pour une audition de l'ANDRA sur les scénarios d'implantation.

Le conseil d'administration s'est réuni pour sa part, à quatre reprises : à Houdelaincourt, le 29 mars ; à Bure, les 6 juin, 3 octobre et 13 décembre.

Il a préparé et mis en œuvre le programme d'activités comprenant notamment :

- les visites des laboratoires du Mont Terri et du Grimsel en Suisse en septembre pour 25 membres,
- les visites du laboratoire de Bure,
- la parution de la lettre du CLIS,
- l'accueil de délégations américaine, anglaise et sud-coréenne en novembre à Bure.

Les commissions ont poursuivi leur activité :

- la commission « Communication » s'est réunie quatre fois pour préparer les numéros 10 et 11 de *La lettre du CLIS*, les suites à donner au rapport de l'IEER et le projet de document audiovisuel. On en reparlera tout à l'heure.
- La commission « Localisation » s'est réunie deux fois avec l'audition de l'ANDRA sur les installations de surface et les infrastructures nécessaires.
- La commission « Réversibilité » s'est réunie deux fois avec un retour sur le colloque de Reims.
- La commission « Environnement santé » s'est réunie trois fois avec une visite des stations de mesures mises en place dans le cadre de l'observatoire pérenne de l'environnement, et une réunion à Bar-Le-Duc animée par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire sur la surveillance radiologique du territoire.

Le comité de liaison mis en place en 2011 s'est réuni trois fois : mai, septembre et novembre, afin de préparer les travaux du conseil d'administration et des commissions. Le personnel a maintenu la permanence à Bure avec la mise à disposition du fonds documentaire et la mise à jour du site internet qui connaît une fréquentation importante puisque nous avons plus d'une centaine de visites par jour.

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2011 aux travaux de différents organismes (collèges interentreprises de sécurité, santé et des conditions de travail du laboratoire ; comité international pour la protection contre les rayonnements) et aux activités de l'association nationale des CLI.

L'année 2012 doit permettre au CLIS de poursuivre son action visant à apparaître comme un acteur central dans la perspective des échéances à venir, débats publics, débats parlementaires, interlocuteurs à la fois des instances locales et des autorités nationales, voire des organismes internationaux, capables d'intervenir en son nom propre, mais également de donner la possibilité au grand public de s'exprimer en disposant des éléments d'information nécessaires. Pour cela la poursuite des réunions dans les communes est un élément important au même titre que la parution de *La lettre du CLIS*.

Le CLIS a surtout mis en place dès le début de l'année, un groupe de travail comprenant une quinzaine de membres chargés de préparer le débat public, en particulier les thèmes qui devront être abordés et qui font, le cas échéant, l'objet d'une position commune au sein du CLIS, et a lancé courant février un appel d'offres pour la réalisation d'un document audiovisuel grand public sur le projet de stockage, document qui pourrait être distribué largement sous la forme d'un DVD, projeté lors de débats et diffusé sur une chaîne de télévision.

On peut peut-être en profiter pour en dire un mot dès maintenant. Cela nous évitera d'y revenir puisqu'on est dans le sujet.

M. Robert FERNBACH, Vice-président du Clis

Effectivement, le CLIS a mis en ligne un cahier des charges en vue d'un appel d'offres et nous avons été surpris puisqu'au moment de la remise des plis, nous avons eu 18 offres. Sur ces 18 offres, 16 ont pu être exploitées. Sur ces 16 offres, on en a présélectionné 6 pour lesquelles des auditions sont en cours avec les différents producteurs. Nous en avons vu 3 aujourd'hui et nous en verrons 3 la semaine prochaine. Il est clair que c'est prometteur parce que les réalisateurs se sont vraiment pris au jeu compte tenu de l'intérêt du sujet, et je pense qu'on sera en mesure de réaliser un film qui sera très intéressant et qui pourra permettre à une grande majorité d'entre nous et de la population, de se faire une vraie idée de la problématique « gestion des déchets », de façon à ce que tout le monde puisse y voir un peu plus clair dans ces méandres des

recherches et des projets qui arrivent à échéance et puisse participer au mieux au débat public de 2013.

M. Jean-Louis CANOVA

Je voudrais en profiter pour remercier la commission d'appel d'offres parce que c'est vraiment un travail de Titan. Il faut s'y retrouver sur les offres, le respect des cahiers des charges, etc. C'est assez compliqué. Merci en tout cas pour le travail que vous faites toi et ton groupe.

Est-ce que vous avez déjà des questions sur le rapport moral ? Non. Dans ce cas, je crois qu'il faut qu'on le fasse voter. Est-ce que quelqu'un est contre ce rapport moral ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Il est approuvé à l'unanimité.

On va passer maintenant aux finances. Je te passe la parole Bertrand et à toi d'annoncer le budget.

M. Bertrand OLLIVER, trésorier adjoint

Je vais donner assez rapidement le rapport de gestion sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 : ce rapport a pour objet de vous apporter des compléments d'information concernant l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé. Vous n'hésitez pas à poser des questions et à m'interrompre éventuellement.

↳ Les produits de fonctionnement

Pour situer l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé, il convient de souligner que le niveau des produits de fonctionnement ressort à 289 419,06 euros contre 285 000 euros en 2010.

Les crédits accordés par l'Etat et les trois autres financeurs, EDF, AREVA et le CEA, se répartissent comme suit :

- Etat : 142 500 euros,
- EDF : 47 500 euros,
- AREVA : 47 500 euros,
- CEA : 47 500 euros.

Ils sont stables par rapport à l'exercice 2010. Ils ne subissent pas, comme l'an dernier, des effets de la RGPP. De plus, les produits 2011 enregistrent une subvention CEA versée au titre de 2010 pour 3 500 euros. En outre, l'association a reçu 919,06 euros correspondant à la prise en charge de formations et d'indemnités d'assurances suite à un sinistre.

↳ **Les charges de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement représentent 349 849,10 euros en 2011 contre 387 912,36 euros en 2010, soit une baisse de 38 063,26 euros, - 9,81 %.

Pourquoi cette baisse ? Parmi ces charges, il convient de distinguer les consommations et services extérieurs, les impôts et taxes, les frais de personnel et les amortissements.

• **Les consommations et services extérieurs**

L'ensemble de ces charges représente 220 124,97 euros contre 262 075,88 euros en 2010, soit - 16,01 %.

Parmi les principaux postes de charges, on peut noter les publications. Comme l'a dit le Président, il y a eu deux *Lettres du CLIS* cette année. Cela a augmenté le budget publication à 52 740,98 euros correspondant à l'impression des *Lettres du CLIS* n° 10 et n° 11. Donc 32 754,95 euros de plus par rapport à 2010, en raison de cette double parution.

Ensuite, on a les frais de déplacement des membres et du personnel pour 16 464,87 euros contre 18 299,46 euros sur 2010, soit une légère baisse de 1 834,59 euros.

Les frais de déplacement sont remboursés aux membres participant aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Ces demandes doivent être appuyées des pièces justificatives correspondantes. L'association prend en charge les déplacements liés à la participation aux réunions, CA, assemblées générales comme aujourd'hui, commissions, visites, ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du CLIS de Bar-Le-Duc et de Bure.

Le troisième point ce sont les voyages et déplacements, hôtels et restaurants, pour les membres, lesquels se sont élevés à 18 166,51 euros contre

52 306 euros sur 2010. Ce poste chute de façon importante sur cet exercice en raison du faible nombre de voyages d'études organisés par rapport à l'année 2010. Il s'agit d'un voyage, simplement de transport, réalisé lors de la visite en Suisse ainsi que les frais de nourriture et d'hébergement liés à cette visite ou à l'occasion de réunions.

Un point augmente également : ce sont les frais postaux et affranchissements suite à *La Lettre du CLIS*, 23 794,09 euros, soit une augmentation de 9 492,95 euros. Ce poste suit la tendance enregistrée par la publication des deux lettres du CLIS, les publications et frais postaux, pour leur plus grande part, ayant été engagés dans ce cadre.

Les loyers de Bar-le-Duc et de Bure sont stables à 20 691,33 euros contre 21 223 euros en 2010. Les frais d'entretien immobilier sont de la même grandeur, 8 864,27 euros contre 8 142 euros en 2010. Ces frais correspondent aux prestations de nettoyage effectuées sur les sites de Bar-le-Duc et de Bure.

Autre point important : études et recherches, pour 44 182,25 euros contre 89 451 euros sur l'exercice 2010. Il s'agissait des deux tiers de l'étude commandée au Cabinet IEER qui avait été réalisée en 2010. Le reliquat a donc été enregistré sur 2011.

- **Les charges de personnels**

Elles s'élèvent à 123 609,55 euros contre 120 596 euros en 2010, soit une augmentation de 2,50 %. Ce sont à peu près les augmentations de salaires.

Nous nous attachons à rechercher la meilleure adéquation possible quant à l'emploi du personnel par rapport à l'activité de l'association.

- **Impôts et taxes**

Dans cette rubrique figurent les taxes liées à la masse salariale, les taxes sur les salaires, les taxes d'apprentissage et participation à la formation continue. La taxe sur les salaires a été versée en 2011 à hauteur de 2 929 euros et les montants de la taxe d'apprentissage et de la participation à la formation continue ont été respectivement de 604 euros et 724,24 euros.

L'amortissement du matériel informatique et de l'immobilier de l'association représente 1 857,34 euros.

Donc les produits financiers générés par nos placements s'élèvent à 1 149,58 euros. C'est un résultat exceptionnel composé d'un certain nombre d'éléments non récurrents qui ont été enregistrés sur cet exercice, entraînant ainsi un résultat exceptionnel de 1 322,14 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel et des comptes rendus des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice se traduit par une insuffisance d'exploitation de 57 958,32 euros. La capacité d'autofinancement ressort négative de 56 198 euros au 31 décembre 2011.

- **Les équilibres financiers**

Au 31 décembre 2011, nos capitaux propres représentent 239 296,49 euros contre 297 254,81 euros au 31 décembre 2010. Le fonds de roulement de l'association au 31 décembre 2011 s'élevait, quant à lui, à 452 733,52 euros contre 508 307,84 euros au 31 décembre 2010. Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant se composent de créances représentant les subventions non encore encaissées au 31 décembre 2011, soit AREVA pour 47 500 euros et l'Etat pour 219 000 euros, correspondant aux crédits relatifs aux dépenses réellement engagées au titre de l'année 2007. Cette créance a fait l'objet d'une provision à hauteur de 100 % de son montant.

Crédit de taxes sur les salaires : 3 774 euros et divers à recevoir : 39,06 euros.

La trésorerie de l'association s'élevait à 233 710,38 euros au 31 décembre 2011 et les charges constatées d'avance pour 3 004,74 euros.

Au passif figurent les dettes suivantes non encore réglées au 31 décembre 2011, soit les dettes de fournisseurs et comptes attachés à hauteur de 18 477,08 euros ; des frais bancaires pour 162,48 euros ; des dettes fiscales et sociales pour 24 272,41 euros et d'autres dettes à hauteur de 11 382,69 euros.

Le besoin en fonds de roulement représente donc 219 023,14 euros à la clôture de l'exercice.

Concernant l'équilibre financier, notre situation financière globale est très saine.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire. Sur cette première partie, avez-vous des questions ?

M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx

Combien coûte un numéro de la Lettre du Clis ?

M. Benoît JAQUET, Secrétaire Général du Clis

Vous voulez savoir comment cela se décompose ? *La Lettre du CLIS*, c'est 165 000 numéros à chaque fois puisqu'elle est diffusée toutes boîtes en Meuse et Haute-Marne. Donc vous avez le prix de l'impression, de l'impression des enveloppes et de la mise sous enveloppe, puis le prix de la distribution.

M. Jean-Louis CANOVA

On a répondu à votre question ? D'autres questions sur le budget ? Non. Je vous propose de l'adopter, mais avant il faut que je passe la parole au Commissaire aux Comptes.

Mme Claire PEUREUX, Paroy sur Saulx

Comment cela se fait-il que le Commissaire aux Comptes prenne autant ?

M. Jean-Louis CANOVA

Il va vous le dire !

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux Comptes

Il faut savoir que déjà, au départ, c'est le conseil d'administration qui a été sollicité pour accepter ou pas la proposition qui se fait sous la forme d'une lettre de mission, laquelle décrit un petit peu tous les travaux qui nous sont demandés. Dans une association ouverte comme la vôtre, les travaux d'audit sont quand même relativement importants, dans la mesure où effectivement il faut faire preuve d'une très grande transparence.

Les personnes que j'ai l'occasion d'auditer tous les ans peuvent témoigner du temps qui est consacré au contrôle, du nombre de pièces qui sont manipulées. Si vous voulez, j'anticipe un petit peu sur le rapport que je vais vous lire tout à l'heure, mais nous sommes régis par des normes professionnelles qui nous imposent déjà au départ des diligences. On nous décrit un petit peu ce que l'on doit mettre en œuvre en termes de diligences et, en fonction de cela, on estime un temps à passer et en fonction de ce temps il en découle un montant d'honoraires que l'on propose aux entités que l'on audite.

M. Jean-Louis CANOVA

Je peux dire que le Commissaire aux Comptes suit de très près les comptes et qu'il est souvent là.

M. Christophe PETITJEAN

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je dois vous présenter mon rapport sur les comptes annuels comprenant à la fois le contrôle sur les comptes annuels de l'association, la justification de mes appréciations et les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

➤ Les comptes

Il faut rappeler que les comptes annuels, tels qu'ils viennent de vous être commentés par le trésorier adjoint, ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Je rappelle que j'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondage ; il ne s'agit pas évidemment de passer au peigne fin chaque pièce, mais les sondages sont quand même relativement élevés chez vous - ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Aux termes de mon audit, j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. C'était le premier point sur l'opinion sur les comptes annuels.

➤ La justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant. Dans cette partie-là, je décris tous les ans un axe de contrôle

que j'ai pu privilégier. En l'occurrence, cette année je vous indique que le poste « Achats et charges externes », représente à lui seul environ 63 % des charges de fonctionnement de votre association et je me suis attaché à sonder les pièces comptables relatives aux principaux postes de cette rubrique.

J'ai également cherché à valider les variations significatives constatées par rapport à l'exercice précédent. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

➤ **la vérification et les informations spécifiques**

Je vous rappelle que j'ai procédé également conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Notamment, je me suis fait communiquer le rapport de gestion dont j'ai contrôlé les éléments, de façon à m'assurer que ces éléments étaient bien ceux que j'avais audités. Puis, j'ai également vérifié que votre association déposait ses comptes sur le site internet du Journal Officiel. Voilà pour le rapport sur les comptes annuels.

J'ai également un autre rapport qui s'appelle « Rapport spécial sur les conventions réglementées » qui consiste à vous donner l'information sur toutes les conventions qui ont pu intervenir entre les administrateurs du CLIS et les structures dans lesquelles ils ont des responsabilités. En l'occurrence, je n'ai qu'une seule convention à vous communiquer : elle concerne M. Gérard ANTOINE, maire de Bure et membre du conseil d'administration du CLIS. La nature et l'objet de cette convention sont un contrat du 16 février 2010 relatif à une convention de mise à disposition. Aux termes de ce contrat, la commune de Bure donne en location des locaux à usage professionnel de bureaux d'une surface de 72 m² situés au lavoir. Concernant les modalités, les montants pris en charge par le locataire, donc le CLIS, durant l'exercice au titre de la jouissance et de l'utilisation de ces locaux, se sont élevés à 8 454,84 euros. J'en ai fini avec mes rapports.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci Monsieur le Commissaire aux Comptes. Maintenant, passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport de gestion est adopté à l'unanimité. Monsieur le Trésorier et Monsieur le Commissaire, merci pour votre travail.

Ensuite et selon l'ordre du jour : la proposition du programme d'activités 2012. Je crois que vous l'avez eu dans les documents qui vous ont été remis. Je vais vous le relire. Ensuite, bien sûr si vous avez d'autres idées, on peut toujours le compléter et amener des propositions supplémentaires.

Il est prévu :

- de trois à quatre assemblées générales avec notamment les auditions de membres de la CNE pour la présentation du rapport 2011, qui a été faite en mars 2012, et l'approbation des comptes en juin. C'est aujourd'hui.
- Six à sept réunions du conseil d'administration ;
- programme de réunions publiques dans les communes de la zone de transposition : Tréveray et Saint-Joire c'est fait, Houdelaincourt et Joinville restent à faire, plus toutes les communes qui nous proposeront de venir chez elles.

Au niveau des commissions, les commissions thématiques réversibilité, localisation du site d'un stockage éventuel, environnement et santé, communication, se réuniront régulièrement en tant que de besoin.

Le comité de liaison se réunira pour préparer les réunions du CA. Un groupe de travail chargé de préparer le débat public prévu en 2013 sera mis en place. C'est déjà fait.

Pour les déplacements :

- il y a les visites des laboratoires ou des sites étrangers : Belgique ou Angleterre. La Belgique, c'est du 21 au 23 juin.
- La visite du laboratoire de Bure a déjà eu lieu, pour 3 groupes.
- La participation à des colloques et aux activités de l'ANCCLI.

Les initiatives spécifiques :

- la réalisation d'un document audiovisuel grand public, c'est ce dont on vous a parlé tout à l'heure ;
- la diffusion des deux numéros de *La Lettre du CLIS*, toutes boîtes Meuse et Haute-Marne ;
- la programmation de formation des membres sur les thèmes proposés en collaboration avec l'IRSN sur la modélisation (elle a eu lieu en mai), la résistance des matériaux, les bétons et aciers ;
- puis l'accueil de délégations à Bure.

Si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas, nous pouvons toujours les intégrer dans ce programme qui n'est pas fermé, même au cas par cas ou dans l'évolution de l'année, on peut aussi ajouter d'autres choses.

M. Michel GUERITTE

Dans le cadre du débat public, puisqu'il y a une commission spéciale, comment comptez-vous travailler sur ce sujet important ? Quelle relation aurez-vous particulièrement avec les associations de la région ? Comment voyez-vous les choses ?

M. Jean-Louis CANOVA

Pour l'instant, nous sommes un petit peu bloqués sur les deux réunions déjà faites parce que nous ne savons pas encore actuellement comment va se dérouler ce débat public. Je vais dire que, pour l'instant, nous sommes « coincés ». Il faut attendre d'avoir de plus amples renseignements pour pouvoir retravailler dessus. Si vous voulez, notre point de départ était justement d'imaginer comment on pouvait aborder ce débat public. Comment intégrer les questions ? Nous aurions voulu rédiger un cahier d'acteurs si vous voulez. Mais, à l'heure actuelle, nous n'avons aucune information qui nous dit comment cela va se dérouler. Nous nous sommes réunis deux fois je crois, et attendons d'avoir de plus amples renseignements pour nous réunir à nouveau parce que, pour l'instant, nous ne pouvons pas travailler. Nous avons listé toutes les questions à mettre dans le cahier d'acteurs, en prenant en compte tout ce que les uns et les autres pouvaient nous dire pour faire remonter les choses.

Ai-je répondu à votre question ? Je vous dis, pour l'instant, nous sommes bloqués et attendons un peu de voir comment cela va se dérouler, selon quelle procédure, etc.

M. Christian LECHAUDEL

Concernant le même sujet, avez-vous prévu des provisions de façon à ce que, dès que vous aurez les renseignements, vous puissiez lancer les débats, les consultations et l'information ?

M. Jean-Louis CANOVA

Des provisions budgétaires vous voulez dire ?

M. Christian LECHAUDEL

Budgétaire, parce que je pense que ce sera un coût si on veut que cela soit bien fait, étant donné que cela va être conséquent...

M. Benoît JAQUET

Le débat public n'est pas organisé par le CLIS, c'est une commission nationale qui elle-même aura un budget conséquent pour organiser des réunions publiques, la diffusion de l'information, etc. Le CLIS, lui, intervient en tant qu'acteur parmi d'autres dans le cadre de ce débat. Il n'a pas, a priori, à faire des provisions budgétaires puisque ce n'est pas lui qui met en œuvre ce débat. Il peut avoir des dépenses si, lui, souhaite organiser des expertises particulières sur certains points. Aujourd'hui, encore une fois, comme nous ne connaissons pas les modalités de ce débat qui seront peut-être connues à la fin de l'année (c'est ce que nous pensons, mais nous n'en sommes même pas sûrs), nous ne pouvons pas prévoir. Du point de vue budgétaire, je pense que nous ne sommes pas désarmés.

M. Jean-Louis CANOVA

Nous en parlerons dans le budget prévisionnel. Cela répond à votre question ?

M. Christian LECHAUDEL

Oui, pas de problème !

M. Jean-Louis CANOVA

Vous pensiez peut-être plus à un fonds nous permettant de faire des études, etc. ?

M. Christian LECHAUDEL

Je crois qu'il faudra que le CLIS ne soit pas spectateur de ce qui va se faire. C'est vrai qu'il est difficile de se positionner étant donné qu'il n'y a pas les informations suffisantes, mais il faudra que le CLIS soit un acteur important.

M. Jean-Louis CANOVA

Bien sûr, il le sera. D'autres questions ?

M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA

Avant de faire des débats publics pour l'année prochaine dont nous ne connaissons encore pas tous les tenants et les aboutissants, il serait intéressant d'avoir tous les arguments scientifiques faits au niveau du CLIS, que ce soit l'IEER ou des personnes membres du CLIS. Il vous a été adressé M. CANOVA, le 6 juin, un courrier de M. Antoine GODINOT concernant une étude sur la géothermie qui venait en contradiction sur le rapport ERDYN fait par M. DROUOT. Ce rapport est erroné et a été publié à plus de 68 000 exemplaires. Il a été demandé à ce que M. Antoine GODINOT participe à une plénière en public pour expliquer les raisons pour lesquelles les résultats concernant le forage du Trias ont été truqués. Pour résumer, il y avait une crépine colmatée par de la boue et pour truquer les chiffres, ils ont continué à faire les mesures sur cette crépine bouchée alors que forcément il y a moins de débit. Monsieur DROUOT a retenu comme débit les débits de la crépine bouchée. On voudrait vraiment les vrais résultats que M. Antoine GODINOT a et qu'il peut exposer à tout le CLIS.

M. Jean-Louis CANOVA

Nous avons eu la demande de M. GODINOT et lui avons fait une réponse en lui disant qu'à l'assemblée générale du 11 juin ce n'était pas possible, mais que nous pourrions l'auditionner, si le conseil d'administration l'accepte, à une autre plénière. Donc je pense qu'il viendra prochainement nous exposer ses recherches, sa thèse.

M. Franck THIEBLEMONT

Je crois qu'il est temps de fixer une date.

M. Jean-Louis CANOVA

Non, on la fixera au conseil d'administration parce qu'on ne sait pas encore quand la prochaine AG aura lieu.

M. Franck THIEBLEMONT

Je rappelle que cela fait un an que vous avez ce courrier.

M. Jean-Louis CANOVA

J'ai une lettre du 6 juin de M. GODINOT.

M. Franck THIEBLEMONT

L'analyse de M. Antoine GODINOT, cela fait un an que vous l'avez personnellement.

M. Jean-Louis CANOVA

Mais cela passera à une prochaine plénière qui sera décidée par le conseil d'administration.

M. Franck THIEBLEMONT

Je crois que c'est urgent, avant tout débat public, de connaître la vérité sur les chiffres truqués.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est vous qui le dites.

M. Franck THIEBLEMONT

Cela a été exposé en d'autres lieux et en d'autres séances en Meuse et Haute-Marne. Il y a eu énormément de public pour écouter ces résultats et je crois que maintenant, au CLIS, il serait temps d'avoir...

M. Jean-Louis CANOVA

Laissez-le exposer devant le CLIS ses résultats et puis chacun jugera !

M. Franck THIEBLEMONT

Voilà mais il faut que ce soit fait !

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres questions ? M. FLEURY.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Simplement, en complément à ce qui vient d'être dit, j'ai assisté à une présentation d'Antoine GODINOT. Elle vaut ce qu'elle vaut. Je ne suis pas scientifique pour juger, mais au moins elle interroge. Moi, ma question est de revenir au programme d'activités et à la limite même au budget 2012. S'il s'avère que ce que dit M. GODINOT est au moins acceptable par les membres de l'assemblée, cela provoque au moins un doute par rapport à ce qui a été fait par ERDYN. Il me semble qu'il faudra peut-être provisionner quelque chose pour aller plus loin et confirmer ou infirmer ce qui est dit par M. GODINOT tout simplement.

M. Robert FERNBACH

Il faut rappeler que le travail qui a été commandé par le CLIS pour voir si les ressources géothermiques étaient suffisantes ou existantes en dessous de la couche, a fait l'objet d'une séance plénière qui s'est déroulée en Haute-Marne il y a quelques années avec M. DROUOT. Je pense qu'il serait intéressant, peut-être, d'organiser un débat entre les deux scientifiques pour que chacun puisse présenter sa thèse. Parce que dire que cela a été truqué lors de la présentation de l'étude qui a été payée par le CLIS, il n'y a pas eu de remarque à ce moment là. Donc je pense qu'il serait quand même intéressant aussi de redonner la parole à M. DROUOT pour pouvoir expliquer un petit peu son analyse.

M. Jean-Marc FLEURY

Je voudrais simplement dire, sur ce point-là, que ce que présente M. GODINOT pose question. Cela pose interrogation, c'est clair. Vous le verrez quand vous l'aurez entendu, cela pose question. Sommes-nous capables de répondre à cette question tout de suite ? Je n'en sais rien. Je ne peux pas le faire à titre personnel. En tout cas, les interrogations je les reçois. Il me semble quand même important qu'on avance là-dessus. Je crois qu'il faut entendre M. GODINOT. Il faut que l'assemblée générale se fasse une opinion par rapport à ce que dit M. GODINOT, puis après le CA en discutera et décidera de ce qui doit être fait pour la suite. Il faut quand même se souvenir qu'on a payé le Cabinet ERDYN. C'est le CLIS qui a payé cette étude. S'il s'avère probable, et même possible, que

cette étude ait été faussée comme le dit M. GODINOT, c'est quand même un vrai problème. Donc le problème, du fait que l'on a payé cette étude, se posera. C'est tout ce que je dis aujourd'hui. Par rapport à cela, laissons M. GODINOT venir s'exprimer et nous verrons si cela suscite l'interrogation de l'assemblée générale. Si c'est le cas, on verra la marche à suivre me semble-t-il. En tout cas, je crois qu'il est mieux qu'il intervienne tout seul. Nous savons très bien ce qu'a dit M. DROUOT, nous allons entendre M. GODINOT et derrière nous sommes tous, me semble-t-il, assez grands pour avancer et juger sur pièces.

M. Gilles ROGÉ

Je voudrais simplement apporter une petite précision concernant M. Antoine GODINOT. Au printemps 2010, il n'était pas suffisamment disponible parce qu'il y avait de gros problèmes dans sa famille, notamment son père gravement malade pendant longtemps, si bien que malheureusement il a dû abandonner pendant quelque temps le dossier de Bure. Mais il le connaît parfaitement pour l'avoir déjà beaucoup étudié pendant les années 90. C'est un monsieur qui est Docteur en géologie, qui a fait ses études dans les facultés de Reims et Nancy, et qui ensuite a fait sa thèse de géologie en Nouvelle-Zélande. Donc c'est vraiment quelqu'un qui connaît très bien le dossier et qui, malheureusement, ne pouvait pas participer à nos travaux au printemps 2010.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci. M. DESCHAMPS le connaît je crois.

M. Marc DESCHAMPS, géologue

Oui, effectivement je connais Antoine GODINOT puisque j'ai eu le plaisir de l'avoir comme élève lorsqu'il a fait sa maîtrise à l'université de Nancy, et il m'a transmis assez régulièrement ses dossiers.

Donc, oui je confirme qu'Antoine GODINOT a, d'une part, une bonne qualification de géologue et que les dossiers qu'il m'a transmis m'ont paru tout à fait sérieux.

En ce qui concerne l'existence d'une ressource géothermique potentielle, c'est exact, elle a été identifiée avant les années 2000. Elle existe, elle est connue et n'a pas été investiguée de manière détaillée. Sur la question des mesures de débit et des truquages éventuels, bien entendu je ne peux pas me prononcer.

M. Jean-Louis CANOVA

On l'écouterà prochainement. Si vous n'avez plus de questions...

M. Michel GUERITTE

Cela pose quand même un problème du comportement du CLIS par rapport à ces évènements nouveaux et extérieurs qui vont contre le projet de l'ANDRA. Je vous sens debout sur les freins. M. GODINOT trouve un truc bizarre. Je l'ai bien étudié. On est en train d'étudier carrément un procès, une plainte, contre le BRGM et l'ANDRA pour falsification de résultats dans cette étude technique.

Bertrand THUILLIER, vous connaissez son histoire ? C'est la même chose. On vous a communiqué il y a des mois la synthèse de ses travaux. Il a fallu que Michel MARIE se batte pour que ce soit mis en ligne sur votre site.

M. Jean-Louis CANOVA

On l'a fait rapidement.

M. Michel GUERITTE

Je ne sais pas ce que vous appelez rapidement mais enfin !

M. Jean-Louis CANOVA

Laissez-nous quand même le temps de lire ce que vous nous envoyez. Vous nous en envoyez tous les jours, il faut que ...

M. Michel GUERITTE

Je ne parle pas de mes mails, c'est autre chose ! Les travaux de Bertrand sont quand même assez troublants. Là, on est encore en train de réfléchir : est-ce qu'on va l'écouter, est-ce qu'il va venir vous faire une présentation ? C'est inadmissible. Résultat : des associations comme la mienne sont obligées d'organiser la réunion de mercredi soir à laquelle vous êtes tous invités d'ailleurs. Je trouve que ce n'est pas normal. On a l'impression que la courroie de transmission entre l'industriel et le riverain ne marche que dans un sens. Je pense que vous avez tort parce qu'en ce moment le vent tourne. Il y a des problèmes dans le projet CIGEO. Vous allez voir.

M. Jean-Louis CANOVA

M. JAQUET répondez...

M. Benoît JAQUET

C'est simplement à propos de M. GODINOT. On échange souvent puisqu'il vient chercher les documents auprès du CLIS. Il a demandé à être entendu par le CLIS et le conseil d'administration a préféré qu'il intervienne en conseil d'administration et nous lui avons proposé de le faire à la fin de ce mois ou début du mois de juillet. M. GODINOT nous a répondu, c'est cette fameuse lettre du 6 juin, en disant qu'il ne souhaitait pas intervenir devant le conseil d'administration. Donc ne dites pas qu'on a les pieds sur les freins.

M. Michel GUERITTE

Ça a un côté examen de passage...

M. Benoît JAQUET

C'est un peu quand même comme cela que ça se passe généralement.

M. Robert FERNBACH

Je regrette. Effectivement, quand on se permet de mettre en doute un certain nombre de recherches, voire de porter plainte, la moindre des choses au niveau du CLIS, pour qu'on garde notre crédibilité, est de ne pas foncer sur le scoop sous prétexte que M. GODINOT nous a fait signe. Donc je pense qu'il est raisonnable qu'au niveau d'un conseil d'administration on l'entende et qu'on prenne notre décision pour savoir si oui ou non on publie ou on travaille sur le problème, et on communique au niveau d'une assemblée générale. C'est quand même important une assemblée générale. Nous ne pouvons pas nous permettre, à brûle-pourpoint, de donner la parole à quelqu'un qui accuse sans que nous ayons pris un certain nombre de renseignements. Cela me paraît logique.

M. Jean-Louis CANOVA

M. FLEURY.

M. Jean-Marc FLEURY

Moi je n'abonde pas dans le sens de ce que vous venez de dire M. FERNBACH parce que cela laisserait supposer que le conseil d'administration est plus intelligent que l'assemblée générale. Je crois que l'assemblée générale peut se faire son opinion. Si ce que dit M. GODINOT est dénué de bon sens et n'interroge pas l'assemblée générale, il n'y aura pas de suite. Si, au contraire, l'assemblée

générale est interrogée et se pose question suite à son intervention, je pense que là effectivement, c'est au CA de jouer son rôle et d'avancer tout simplement. Ce soir, je ne tiens pas à polémiquer. Ce que je souhaite, c'est que l'information puisse être donnée à l'assemblée générale, ce qui me semble normal. Je rappelle quand même le coût de l'étude. Si vraiment il y a eu interprétation on va dire douteuse, c'est quand même gênant. Donc je crois que l'assemblée générale est aussi intelligente que le conseil d'administration, c'est tout ce que je voulais dire. Donc je ne vois pas pourquoi le conseil d'administration devrait déjà valider le passage. Le conseil d'administration est incapable de valider ou pas ce qu'a présenté le cabinet d'études à l'époque. On n'a pas les compétences. Laissons faire les choses tout simplement.

M. Jean-Louis CANOVA

Oui, on l'entendra et puis on verra. La prochaine fois certainement, mais ce sera le conseil d'administration qui décidera. Moi je ne peux pas vous répondre à l'heure actuelle. Mais je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas la prochaine fois.

M. Jean-Marc FLEURY

J'ai le courrier de M. Antoine GODINOT du 6 juin. Il ne refuse pas de parler en public.

M. Robert FERNBACH

Il refuse d'aller devant le conseil d'administration.

M. Jean-Marc FLEURY

Non, ce qu'il refuse c'est l'audition préalable que M. FERNBACH avait demandée. En fait, il ne veut pas qu'il y ait de censure au niveau du conseil d'administration.

M. Jean-Louis CANOVA

On ne censurera pas.

M. Jean-Marc FLEURY

C'est son inquiétude. Il veut exposer de façon entière, in extenso.

M. Jean-Louis CANOVA

L'idée, c'était de préparer l'assemblée générale. C'est ce que tu avais dans l'esprit.

M. Robert FERNBACH

Il n'était pas question de censurer, mais de travailler avec lui pour préparer sa présentation publique.

M. Jean-Marc FLEURY

Ici, chaque citoyen ne veut pas qu'il y ait une sorte de huis clos pour faire l'analyse de ce dossier et que le public n'en soit pas informé.

M. Jean-Louis CANOVA

Non, non, ce que voulait faire le conseil d'administration, ce n'est pas le censurer. Il n'est pas capable de censurer qui que ce soit. Mais c'était de préparer cette assemblée générale. Sur le fond, c'est ce que j'ai compris.

M. Jean-Marc FLEURY

Je crois qu'il faut le recontacter pour lui redire la vraie finalité de vos intentions.

M. Jean-Louis CANOVA

Donc on va passer, si vous le voulez, au budget prévisionnel 2012.

M. Bertrand OLLIVIER

J'avais une question. J'avais proposé au Conseil Général de la Haute-Marne de recevoir le CLIS par deux fois et encore dernièrement. Pas de nouvelles ? Il faudra peut-être les recontacter en disant que nous sommes prêts à venir exposer...

Par esprit de transparence, je souhaiterais que mes collègues conseillers généraux puissent connaître la mission du CLIS, cela me semble naturel, en vue du débat public.

M. Jean-Louis CANOVA

Passons à la présentation du budget 2012.

M. Bertrand OLLIVIER

Concernant le budget prévisionnel, nous vous proposons de fixer les postes comme suit :

- achats : 4 000 euros ;

- services extérieurs : 74 000 euros, dont recherches et études à hauteur de 36 000 euros.

Je vous dis les grandes lignes, après on peut rentrer dans le détail.

- autres services extérieurs : 178 500 euros dont, comme ce sont de grosses sommes, en publication 140 000 euros ;
- Poste Télécom : 22 000 euros.

Ce sont les postes principaux.

- Déplacements, missions et réceptions : 32 000 euros ; donc 30 000 euros de voyages et déplacements en termes de dépenses.

Ensuite, nous avons :

- impôts et taxes : 5 500 euros,
- charges du personnel : 116 000 euros,
- dotations et amortissements : 2 000 euros.

En face, nous avons les subventions d'exploitation en produits :

- 282 000 euros répartis comme la dernière fois : 141 000 euros pour l'Etat, 47 000 euros pour EDF, CEA, AREVA. Ils diminuent de 500 euros.
- Produits exceptionnels : 130 000 euros, c'est ce que nous demandons à l'Etat, toujours la créance sur 2007.

Si vous avez des questions ?

M. Jean-Louis CANOVA

Sur ce budget, on a forcé un petit peu pour pouvoir récupérer les produits exceptionnels de l'Etat puisqu'on avait eu un courrier nous indiquant que si on avait des besoins on pouvait les prendre sur l'argent qu'il nous devait. J'ai bien résumé, c'est à peu près cela. Est-ce que vous avez des commentaires sur ce budget prévisionnel que vous avez tous vu et lu dans vos pochettes ?

M. Jean-Marc FLEURY

Je ne sais plus. Je suis un mauvais élève, je ne me rappelle pas de tout. Au niveau du CD, est-ce qu'on avait la diffusion dans les 140 000, je ne sais plus, ou

que la création du CD, du film, ou est-ce que la diffusion des CD est aussi prévue ?

M. Benoît JAQUET

Le film documentaire apparaît sur deux lignes : études et recherches, publication. Dans la publication, vous avez encore *La lettre du CLIS* forcément. Donc il faut compter 90 000 puis 20 000 sur la ligne études et recherches, à peu de choses près. Vous pensez presser des DVD, faire des copies ? Dans certains cas c'est compris dans les offres et dans d'autres non. Donc on ne l'a pas spécialement, non.

M. Michel GUERITTE

Quelle diffusion souhaitez-vous donner au DVD ? La même cible que votre Lettre ?

M. Benoît JAQUET

Non, on ne fera pas un envoi toutes boîtes Meuse/Haute-Marne. On va annoncer que le DVD existe et qu'il est à la disposition du public gratuitement. Par exemple, on fera un bon de commande dans la Lettre du CLIS, un bon de commande dans les journaux, la presse, et les gens pourront le commander gratuitement. On ne va pas faire un envoi toutes boîtes en sachant qu'on en perd les trois quarts en route. Donc il y aura cela, il y aura aussi via le site internet.

M. Michel GUERITTE

Excusez-moi, vous pourriez au moins cibler les 33 communes !

M. Benoît JAQUET

On peut mettre à disposition, dans les mairies par exemple, des exemplaires ou des choses comme cela.

M. Michel GUERITTE

Mais pourquoi pas une distribution dans les 33 communes ?

M. Benoît JAQUET

On n'a pas franchement réfléchi non plus à une distribution très précise. Ce qu'on veut éviter, c'est une diffusion toutes boîtes comme on fait pour la Lettre. Mais

maintenant pourquoi pas, on peut très bien cibler pour que ça ne représente pas non plus un nombre extraordinaire.

M. Michel GUERITTE

Si vous fabriquez un document qui, a priori, serait intéressant et informatif, il est fait pour être diffusé. Si c'est pour le garder dans votre placard à Bure, je ne vois pas l'intérêt.

M. Robert FERNBACH

M. GUERITTE, on ne va pas faire un DVD pour le diffuser avec la publicité pour que la moitié des DVD parte à la poubelle ! Donc il est logique de mettre à disposition dans chacune des mairies un certain nombre de DVD. C'est tout à fait normal. Puis, avec la Lettre du CLIS ou avec un article dans la presse, éditer un bon de commande et les gens peuvent commander et on leur envoie gratuitement ce DVD, sur demande.

M. Michel GUERITTE

Je n'ai pas compris cela.

M. Jean-Louis CANOVA

Pour l'instant, rien n'est arrêté. Il n'y a pas eu de discussion sur la diffusion du DVD. Donc on va déjà le créer et après on pourra en discuter entre nous.

M. Jean-Marc FLEURY

J'ai posé une mauvaise question. En vous entendant, je réfléchissais, est-ce qu'on ne peut pas associer les associations justement dans la distribution des DVD tout simplement ? Une association comme la nôtre pourrait peut-être assurer la diffusion d'un certain nombre de DVD ?

M. Jean-Louis CANOVA

Pourquoi pas, cela peut être une solution aussi.

M. Benoît JAQUET

De même que chaque membre du CLIS pourrait le faire d'une certaine façon.

M. Jean-Marc FLEURY

Tout à fait ! Je pense que cela peut être fait ainsi, des relais quoi, pour éviter les pertes, là je suis d'accord avec vous.

M. Michel GUERITTE

Je rappelle que cela coûte un demi-euro un DVD.

M. Benoît JAQUET

Oui, et l'affranchissement ?

M. Michel GUERITTE

On les mettra dans les boîtes aux lettres et puis c'est tout. Mon association le fera et puis c'est tout. Je suis désolé, je ne comprends pas. M. COUDRY a passé des heures tout à l'heure à nous expliquer qu'il y avait ceux qui étaient pour, ceux qui étaient contre, et ceux qui n'avaient pas d'avis et que ceux-là il fallait les informer. Alors, on fait un outil pour les informer et vous ne distribuez pas. Je ne comprends pas là !

M. Benoît JAQUET

On n'a encore rien décidé sur la diffusion, M. GUERITTE. Donc si vous venez nous proposer des idées, on regardera et puis on verra ce que l'on fait !

M. Robert FERNBACH

Ecoutez, on ne va pas s'amuser à faire fabriquer un DVD pour se le garder en confidentiel. Il est fait pour être diffusé. Maintenant, faisons-le faire et après on peut décider sur la meilleure manière de le diffuser le plus largement possible. Ce n'est pas un film confidentiel, bien au contraire !

M. Jean-Louis CANOVA

Sur l'affectation du résultat.

M. Bertrand OLLIVIER

J'avais oublié. Je vous propose d'approuver Les comptes annuels : bilans, comptes de résultats et annexes, tels qu'ils vous ont été présentés, lesquels font apparaître une insuffisance d'exploitation de 57 958,32 euros. Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice au compte

« report » à nouveau. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Merci, approuvés à l'unanimité.

M. Jean-Louis CANOVA

Sur les questions diverses, M. JAQUET, c'est bon ? Je vous passe la parole pour expliquer la réunion de l'autre jour.

M. Benoît JAQUET

On en a parlé au dernier conseil d'administration. Il y a eu une approche de l'ANCCLI, Association Nationale des CLI, qui souhaitait voir avec le CLIS comment préparer le futur débat public qui pourrait avoir lieu en 2013. On les avait rencontrés avec M. CANOVA et M. MARIE à Paris. On n'avait pas forcément ressorti grand-chose de cette réunion. Mais là, on a été à nouveau sollicités par l'ANCCLI et par l'IRSN, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, qui souhaitent nous associer dans leur démarche qui est de mettre en place un peu ce qu'on a fait au niveau du CLIS, mais cette fois au niveau national avec les réseaux qui vont avec, pour se préparer, encore une fois, au débat public et essayer de mettre en commun les différentes idées qu'on pourrait avoir et qui pourraient être portées au niveau national par ces différentes structures.

Donc ils proposent une réunion le 26 juin à Paris. Ils souhaitent qu'il y ait, je ne sais pas sous quelle forme, une sorte de collaboration en tout cas, entre l'IRSN, l'ANCCLI et le CLIS en vue de ce débat public. Donc cette réunion serait un point de départ et, s'il y a un accord, cela donnera ensuite lieu à des réunions de travail très certainement.

Je pense que Monsieur MARIE sera intéressé pour y aller. Je ne sais pas si d'autres personnes souhaitent réagir à cette proposition, souhaitent y participer ?

M. Jean-Louis CANOVA

En tout cas, vous contacterez M. JAQUET et vous nous ferez savoir si vous voulez participer ou pas.

On passe aux questions diverses. Est-ce que vous avez des questions statutaires, ce soir je crois principalement ? On a la question des statuts. Je vous redonne la parole ou M. BERTRAND veut en parler ?

M. Benoît JAQUET

A la dernière assemblée générale, on vous avait proposé une modification des statuts concernant un collège, qui aujourd'hui regroupe les syndicats agricoles, les syndicats de salariés et les organisations professionnelles, et désigne pour le moment trois représentants au conseil d'administration, mais ils votent tous ensemble.

M. BERTRAND m'avait indiqué qu'il serait préférable qu'il y ait une séparation entre les syndicats de salariés et les syndicats agricoles et les organisations professionnelles conformément au Grenelle de l'environnement.

Nous avons tranché en vous faisant une proposition qui était à l'ordre du jour de la dernière assemblée générale, laquelle était finalement de garder ce collège mais de faire désigner quatre représentants au conseil d'administration. Parmi ces quatre représentants, au moins deux étaient des représentants des syndicats de salariés. M. BERTRAND a envoyé un courrier à M. CANOVA en disant qu'il souhaitait procéder d'une autre façon. Si vous voulez l'exposer.

M. Didier BERTRAND, CFDT

Pour faire assez simple, suite au Grenelle de l'environnement, il a été décidé que les comités locaux d'information et toutes les questions qui touchent à l'environnement devaient être pilotés par ce qui a été appelé « une gouvernance à cinq » dans laquelle on retrouve l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations patronales, les associations et les organisations syndicales de salariés. L'idée c'est de respecter le même principe dans ce cadre du Grenelle de l'environnement.

La deuxième chose, c'est que dans le collège actuel où l'on a cinq représentants des organisations syndicales, on a trois représentants des organisations patronales et, de mémoire, trois représentants des organisations patronales agricoles. Ce qui fait que dans ce collège, on a toujours un déséquilibre entre les organisations syndicales de salariés qui ne sont que cinq et les organisations patronales qui sont six. C'est-à-dire que, par principe, même si cela peut ne pas être la réalité, avec ce décompte-là on a forcément une voix de plus du côté patronal et donc forcément un déséquilibre dans la désignation des représentants de ce collège global. Donc il serait souhaitable que nous ayons deux collèges

parmi les collèges actuels et que chaque collège, c'est-à-dire à la fois le collège des organisations syndicales et de salariés et celui des organisations patronales, désigne ses deux représentants.

M. Jean-Louis CANOVA

Qu'est-ce qu'en pensent les autres syndicats ?

M. Didier BERTRAND

Je complète que ce n'est pas simplement une demande de la CFDT, puisque je représente ici la CFDT, il y a aussi un courrier commun de la CFDT, de FO, de la CGT et de la CFTC, qui ont signé cette même demande.

M. Jean-François TAMBOLONI, CEDRA 52

Est-il possible d'avoir un syndicat supplémentaire au sein du Clis ?

M. Benoît JAQUET

C'est ce dont on avait parlé en conseil d'administration une fois. Pour l'instant, on va essayer de régler cette question. Vous, vous posez la question de membres supplémentaires au sein du CLIS. On pourra en parler après. Là, on ne parle pas de sièges au sein du CLIS, on parle de représentation au sein du conseil d'administration. Il y a trois représentants aujourd'hui. La proposition qu'on avait faite était de passer à quatre en gardant le même collège. La proposition des syndicats, cosignataires de ce courrier, c'est de scinder ce collège en deux : organisations professionnelles et syndicales agricoles, deux représentants au CA, et syndicats de salariés, deux représentants au CA.

M. Jean-François TAMBOLONI

Oui. La question que je me pose est : dans cette liste, est-ce qu'effectivement il y a les confédérations et les fédérations ?

M. Benoît JAQUET

Non, ce sont les cinq syndicats représentatifs au niveau national.

M. Jean-François TAMBOLONI

Donc il n'y a pas eu d'évolution à ce niveau-là. C'est toujours ceux issus du lendemain de la guerre.

M. Benoît JAQUET

C'est le décret.

M. Jean COUDRY

C'est dans la loi que les cinq centrales syndicales reconnues au niveau national présentent un représentant au sein du CLIS. Il y a cinq syndicats reconnus à l'échelon national. Les cinq confédérations ont présenté un candidat avec un suppléant à chacun.

J'avais suggéré à M. JAQUET qu'effectivement il y avait peut-être disproportion entre les deux représentants des employeurs, enfin des instances professionnelles, et un seul représentant des instances syndicales. J'avais suggéré qu'il y ait parité c'est-à-dire deux représentants des instances syndicales au même titre qu'il y a deux représentants des instances professionnelles.

Le collège actuel qui comprend également les syndicats agricoles, qui ont été baptisés syndicats employeurs agricoles mais ce n'est pas forcément des employeurs, peuvent très bien participer au vote pour un deuxième membre parmi les cinq centrales syndicales qui sont représentées au sein du CLIS. C'était ma suggestion. Je reste sur la loi qui prévoit cinq représentants des syndicats plus les représentants des instances professionnelles qui comprennent un collège, et ce collège va élire un deuxième représentant parmi les syndicats pour faire parité entre les représentants des entreprises et les représentants des syndicats.

M. Benoît JAQUET

Le décret précisant la composition du CLIS, qui est pris en application de la loi de 2006, parle de fourchette d'une manière générale. Il dit : deux à six représentants des organisations syndicales de salariés représentatives. Donc aujourd'hui il y en a cinq dans cette fourchette-là. Puis deux à six représentants d'organisations professionnelles et deux à quatre représentants des syndicats d'exploitants agricoles. Après, le fait d'avoir réuni cela en un seul collège pour la désignation au sein du CA, c'est quelque chose qui est dans les statuts du CLIS, pas dans la loi. Je le précisais simplement.

M. Jean COUDRY

Le problème, c'est de faire la séparation entre les syndicats agricoles, les syndicats de salariés et les représentants professionnels.

M. Jean-Louis CANOVA

Je crois que l'on ne résoudra pas cela ce soir. Il faut se revoir tous ensemble, en discuter puis prendre une décision. On va réunir les représentants de ces collègues puis on va en rediscuter entre nous parce que là nous sommes partis un bon moment. Je ne sais pas ce que vous en pensez ?

M. Franck THIEBLEMONT

En restant sur les représentants au sein du CLIS ; j'ai lu dans le CA du 14 mai qu'il manquait deux personnes qualifiées. D'un autre côté, on apprend aussi que Mme RIVASI avait été exclue. Je voulais savoir pour quelle raison.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est l'application du règlement intérieur. Elle n'est jamais venue je crois.

M. Benoît JAQUET

C'est-à-dire que dans le règlement intérieur, on avait indiqué qu'au bout de trois absences non excusées, on envoyait un courrier au membre absent en lui demandant s'il souhaitait rester membre du CLIS ou non.

M. Franck THIEBLEMONT

Elle avait envoyé un courrier ? Elle avait répondu ?

M. Benoît JAQUET

Non, elle n'a jamais répondu. Elle n'avait jamais répondu aux invitations qu'on lui faisait pour les réunions.

M. Franck THIEBLEMONT

En parlant d'absence, je voudrais poser la question : est-ce que, à cette plénière, il y a un représentant de l'ANDRA ? Oui.

Donc j'ai une question à lui poser. Concernant le combustible utilisé, lors du dernier CA, il a été évoqué...

M. Jean-Louis CANOVA

Il faudra attendre qu'il y ait un spécialiste du combustible usé qui vienne là.

M. Franck THIEBLEMONT

Justement, je regrette qu'il n'y ait pas cette personne parce qu'on lance des idées...

M. Jean-Louis CANOVA

Posez la question. Elle pourra être relayée auprès du spécialiste qui pourra vous répondre, je pense.

M. Franck THIEBLEMONT

Je m'interroge sur le fait de présenter le combustible usé comme un déchet radioactif qu'on peut enfouir à Bure, sachant que le combustible usé, logiquement, est considéré par l'ANDRA comme une matière première secondaire, donc qui peut être retraitée et recyclée. Donc pourquoi présenter ce projet lors du dernier CA ? Est-ce que c'est pour juger de la température hors public, en huis clos, pour essayer d'avaliser par la suite cette idée d'enfouissement de ce type de combustible ? Je voulais aussi dire que ce combustible usé est encore plus exothermique que certains déchets radioactifs, donc il est très dangereux de l'enfouir.

M. Jean-Louis CANOVA

On relayera la question puis on répondra derrière. Si vous le permettez, cette assemblée générale statutaire étant terminée, je vous invite à continuer les discussions devant le pot de l'amitié qu'on a le plaisir de vous servir maintenant. Merci à tous.



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 – FAX. 03 29 78 36 33 - www.clis-bure.com